



**Répartition de subventions dans le domaine  
de la création et de la diffusion culturelles**

**Rapport n° CP/2015/367**

**Service gestionnaire :**

Service du développement artistique

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'intervention du Département au titre des activités culturelles ainsi que des subventions d'investissement.

**Activités culturelles**

Dans le cadre de sa politique culturelle, le département contribue à la réalisation de diverses manifestations et apporte un soutien à des associations qui interviennent en faveur de la création et de la diffusion culturelles.

Les projets retenus s'inscrivent dans les quatre critères suivants qui privilégient l'approche territoriale et éducative :

- une forte implication territoriale en lien avec les acteurs locaux ;
- une large diffusion à l'échelle départementale ;
- le caractère éducatif manifeste ;
- la prise en compte des publics prioritaires du Département.

En annexe jointe à ce rapport, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un tableau des propositions formulées par la commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education lors de sa dernière réunion pour un montant de 40 800 €.

**Bourse à la création**

Dans le cadre de l'appel à projet destiné à soutenir la création de deux spectacles jeunes publics de compagnies bas-rhinoises pour une programmation en exclusivité au Vaisseau, il est proposé de retenir le projet de la compagnie Bardaf « les yeux plus gros que le ventre » pour la création d'un spectacle à caractère scientifique et celui de l'association Baal Novo «L'histoire de Petit Pierre» pour un spectacle bilingue.

Conformément à l'annexe jointe, il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € à chacune des associations.

**Festivals**

Lors de l'assemblée plénière du 22 juin 2009, le Conseil Général a approuvé la Charte des Festivals du Bas-Rhin.

Cette charte exprime les principes qui régissent le dialogue entre le Département, les collectivités et les organisateurs de festivals.

Une grille d'appréciation s'attache à analyser chaque projet de festival autour de thématiques incontournables : le développement durable, la vie artistique, les spectateurs, la vie associative, la transmission, la culture régionale ou encore les questions liées à son économie.

En annexe jointe à ce rapport, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un tableau des propositions formulées par la commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education lors de sa dernière réunion pour un montant de 102 400 €.

### **Equipements culturels**

Le Département contribue au financement des équipements culturels en allouant aux communes et groupements de communes une aide dont le montant est calculé par application du taux modulé de la dépense subventionnable.

- Extension du Centre Culturel de Schwindratzheim :

Cet équipement polyvalent est doté d'une scène, d'une régie et de loges. Ce nouvel équipement répondra aux attentes et sollicitations diverses du monde associatif local.

Il est proposé d'accorder à la commune de Schwindratzheim une aide de 182 400 €, soit 30% d'une dépense subventionnable arrêtée à 608 000 € HT. L'opération est inscrite au Contrat de Territoire de la Zorn. Elle est conforme à la programmation prévue et le dossier complet a été déposé par la maître d'ouvrage le 4 avril 2014.

Le versement de cette subvention interviendra en fonction du vote des crédits de paiement par le Conseil Départemental.

- Pôle culturel de Truchtersheim :

Ce nouvel équipement sera doté d'un pôle multimédia, accueillant une exposition permanente dédiée à l'interactivité et à l'art numérique, d'un atelier d'artistes et d'une salle de conférence dédiée à l'expression artistique.

Il est proposé d'accorder à la commune de Truchtersheim une subvention de 259 035 €, soit 35% d'une dépense subventionnable de 740 100 € HT. Cette opération est inscrite au Contrat de Territoire de Kochersberg-Ackerland-Château. Elle est conforme à la programmation prévue et le dossier complet a été déposé par le maître d'ouvrage le 22 mai 2015.

Le versement de cette subvention interviendra en fonction de vote des crédits de paiement par la Conseil Départemental.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21043	65-6574-311	183 700,00 €	92 300,00 €	59 500,00 €
21041	65-65734-311	10 000,00 €	10 000,00 €	1 300,00 €
30311	65-6574-311	449 500,00 €	112 080,00 €	102 400,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer les subventions suivantes :*

- . 40 800 € au titre de l'aide aux activités culturelles,*
- . 20 000 € au titre de l'aide à la création de deux spectacles jeune public, dans le cadre de la bourse à la création,*
- . 102 400 € au titre de l'aide aux festivals,*

- . 182 400 € pour l'extension du Centre Culturel de Schwindratzheim,
- . 259 035 € pour le nouvel équipement du pôle culturel de Truchtersheim.

*Pour les subventions inférieures à 3 000 € le versement interviendra dans les meilleurs délais.*

*Pour les subventions supérieures à 3 000 € :*

- . un premier acompte de 50% sera versé dans les meilleurs délais,
- . le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.

*Dans tous les cas, les associations devront produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.*

*Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou réalisation partielle du projet.*

*- autorise son président à signer les conventions financières, annexées à la présente délibération, à conclure entre le Département et la commune de Schwindratzheim et entre le Département et la commune de Truchtersheim.*

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY